

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Jeudi 6 février 2020

En préambule, le Président par intérim souhaite la bienvenue aux représentants du collège 2, élus les 22 et 23 janvier 2020 et invite chaque administrateur à bien vouloir se présenter. Les administrateurs déclinent leur identité.

Le Président par intérim rappelle qu'une 15^e élue siègera à compter de la prochaine séance, Mme Malpangotto, pour respecter, une fois le président de ce CA élu, la stricte égalité entre les deux collèges. La séance du 6 février est réduite à la seule désignation des personnalités qualifiées de manière à compléter le conseil d'administration de l'Université.

Dans cette perspective et en plein accord avec le rectorat, sont retirés de l'ordre du jour les points suivants :

- A.2 Liste des structures de recherche ;
- A.3 Frais différenciés ;
- A.4 Plan de formation.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre est lui aussi retiré de l'ordre du jour.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- L'école des Mines de Paris est représentée par Hélène LE DU.
- L'institut Curie est représenté par Dominique Deville de PERIERE.
- Cécile FALCON donne procuration à Cédric DALMASSO
- Frédérique FLECK donne procuration à Samuel PINAUD
- Eric FLEURY donne procuration à Claude CATALA
- Claire LASNE-DARCUEIL donne procuration à Marc MEZARD
- Jean-Michel VERDIER donne procuration à Michèle BUBENICEK

Le quorum est atteint.

I. POINTS DELIBERATIFS

APPROBATION DES POINTS SOUMIS A DEBAT

A. Gouvernance

A.1 Désignation des personnalités qualifiées

Le Président par intérim rappelle que le 3^e collège est composé de huit personnalités qualifiées, dont une personnalité proposée par la ville de Paris et une autre proposée par le Conseil Régional d'Ile de France, ainsi que des représentants de la vie sociale et économique, du secteur de la création artistique et des associations, désignés conjointement par les collèges 1 et 2.

La Ville de Paris a proposé la candidature de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur et de de la recherche.

Le Conseil Régional d'Ile de France a soumis la candidature Mme Faten HIDRI, Vice-Présidente en en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président par intérim rappelle qu'il ne prend part ni au vote, ni au débat, et précise qu'à l'exception du vote sur les personnalités qualifiées proposées par les collectivités territoriales, qui se déroule à la majorité simple, les autres votes de ce jour s'effectuent à la majorité des deux tiers des présents ou des représentés.

Un élu demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

Il est procédé au vote des deux personnalités qualifiées proposées par les collectivités territoriales. Un administrateur de chaque collège prend part au dépouillement du vote.

Les résultats du premier vote sont les suivants :

Faten HIDRI : 22 pour, 1 blanc et 5 abstentions.

Marie-Christine LEMARDELEY : 22 pour, 1 blanc et 5 abstentions.

La majorité simple est obtenue, Madame HIDRI et Madame LEMARDELEY sont élues personnalités qualifiées du Conseil d'Administration de l'Université PSL.

Concernant le vote des six personnalités qualifiées restantes, soit 4 hommes et deux femmes, les six candidatures soumises au vote ont été, conformément au règlement intérieur, soutenues par 3 administrateurs du collège 1 et 3 administrateurs du Collège 2. Les administrateurs disposent des curriculum vitae sur table.

Ces candidatures sont le résultat d'échanges entre les membres du Collège 1 et ceux du collège 2. Deux réunions des élus ont notamment été organisées le 29 janvier et le 03 février dernier à PSL, à leur demande. Le Directoire a, quant à lui, inscrit ce point à l'ordre du jour de ses deux dernières séances. Les échanges se sont organisés autour de deux listes : une constituée par le Directoire et transmise aux élus, l'autre constituée par des élus et transmise au Directoire. Le Président par intérim indique qu'il résulte de ces échanges un consensus très large autour de 6 candidatures. Il remercie les administrateurs pour leur mobilisation dans un calendrier contraint.

Un administrateur indique que la liste des personnalités qualifiées proposée présente un bon équilibre entre monde social et économique, secteur de la création artistique et associations.

Un élu tient tout d'abord à remercier la direction de PSL pour l'organisation du scrutin des 22 et 23 janvier. Il ajoute que malgré des délais contraints la liste proposée est très satisfaisante, et souligne que la facilité avec laquelle un consensus s'est dessiné augure au mieux des travaux à venir.

Il est procédé au vote des personnalités qualifiées féminines, sur les deux noms ayant reçu le double appui des collèges 1 et 2. Un assesseur de chaque collège est désigné. **Les résultats sont les suivants :**

- **Sandrine TREINER : 26 pour, 1 contre et 1 blanc**
- **Anastasia ILINE : 27 pour et 1 blanc.**

Il est procédé au vote pour les personnalités qualifiées masculines parmi les 4 noms proposés ; **les résultats sont les suivants (unanimité) :**

- **Jean-Philippe THIELLAY : 28 pour**
- **Philippe MAYOL : 28 pour**
- **Ronan STEPHAN : 28 pour**
- **Jean-luc BEYLAT : 28 pour**

Le Président par intérim remercie les administrateurs présents.

Un élu demande quand auront lieu les élections du Sénat académique.

Le Directeur Général des Services de PSL indique qu'un calendrier des élections du sénat académique sera transmis aux administrateurs en prévision du prochain Conseil d'administration du 27 février, lequel l'actera.

Un élu regrette des délais de convocation jugés trop courts des personnalités qualifiées pour le Conseil d'administration du 27 février (3 semaines) qui traite d'un point important, celui de l'élection du président. Il propose de le reporter à 5 semaines.

Le représentant du Rectorat de Paris se prononce pour le maintien du Conseil d'administration fin février, compte tenu du fait que le compte financier de la ComUE doit être voté d'ici la fin du mois. Le report est dans ces conditions impossible.

Le même élu déplore le rythme imposé par ce calendrier. Le Directeur Général des Services de PSL ajoute qu'outre la nécessité pesant sur le vote du compte financier de la ComUE, le décret de création de l'Université PSL impose d'élire le Président avant le 15 mars 2020.

Un autre élu rappelle que le calendrier est connu depuis le moins de novembre 2019 et estime que le report du vote du président ne ferait rien gagner à PSL : le Président doit selon lui être élu selon le calendrier prévu.

Il est acté de prendre attache avec les personnalités qualifiées désignées ce jour afin de les convoquer à la séance du 27 février prochain.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée.

